Département du Développement du Service aux Familles



Présentation du site

À la formation numérique des assistants maternels







La Réforme : Loi Asap

La **loi ASAP du 07 décembre 2020** fait de monenfant.fr le portail public national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles.

L'article 100 impose aux assistants maternels de nouvelles obligations :



Obligations de s'inscrire sur le site monenfant.fr en fournissant son agrément.

Obligation de déclaration et d'information, notamment relative à leurs disponibilités d'accueils 2 fois par an.

DECRET D'APPLICATION A PARAITRE : il précisera les modalités d'application de ces nouvelles obligations.





Les avantages du site pour les assistants maternels



- Leurs adresses postales
- Leurs coordonnées de contact



L'espace privé des assistants maternels a été entièrement **repensé** à travers des ateliers avec ces derniers :

- Autonomie complète des assistants maternels sur leur profil
- Nouveau système de disponibilités focalisé autour des places d'accueil disponibles et des horaires types de travail.







Possibilité pour l'assistant maternel de modifier son adresse mail directement sur son profil.



Modification ou renseignement de l'agrément possible directement sur le profil de l'assistant maternel.



Modification de nom et prénom à afficher sur le profil de l'assistant maternel.



Possibilité de modifier les préférences d'affichage de l'adresse postale sur le profil de l'assistant maternel.

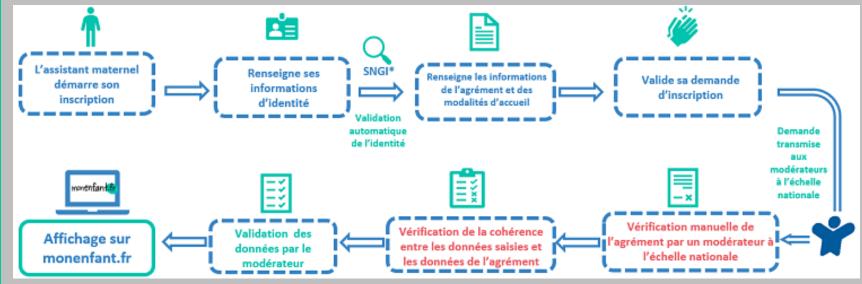




Détail du parcours d'inscription

✓ Parcours autonome ne nécessitant pas l'intervention des Caf locales





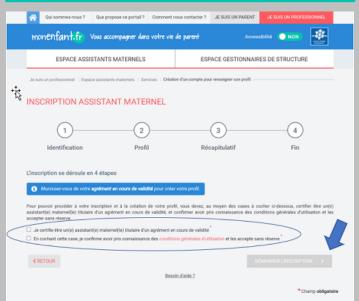
Le parcours s'effectue en **une seule étape pour l'utilisateur** et bénéficie d'une vérification fiable et rapide (traitement sous 72h maximum). L'assistant maternel est notifié par mail de la validation de sa demande.

Présentation Caf à la formation numérique AssMat

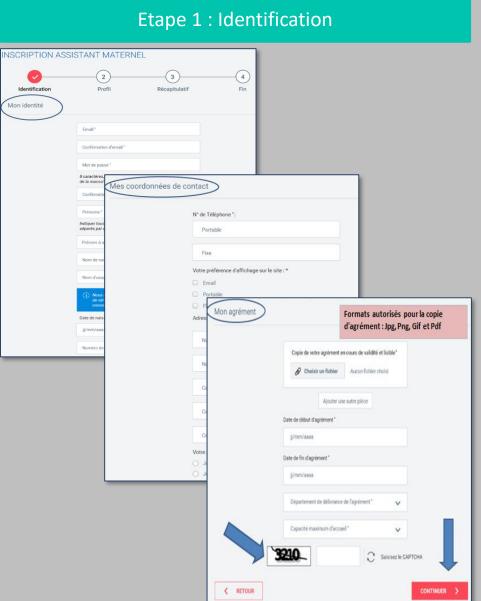


Focus sur le parcours pas à pas

Etape initiale : Conditions Générales d'Utilisation



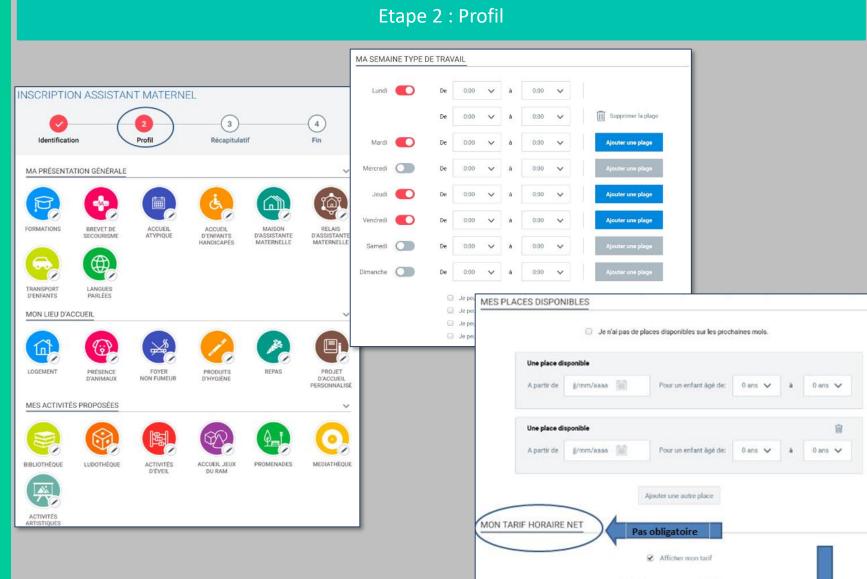






Le parcours d'inscription des assistants maternels





3,17 €

< RETOUR

5,05€

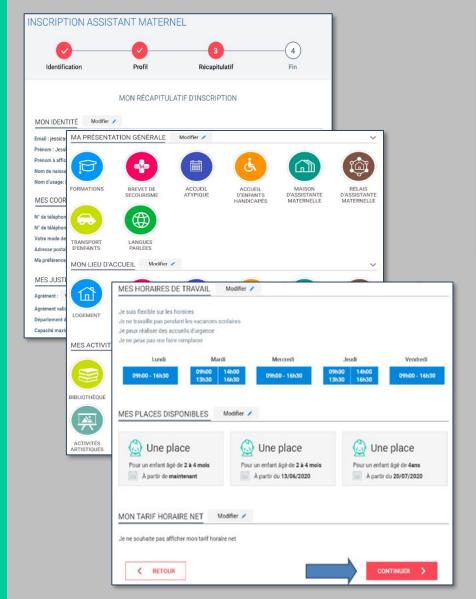
CONTINUER



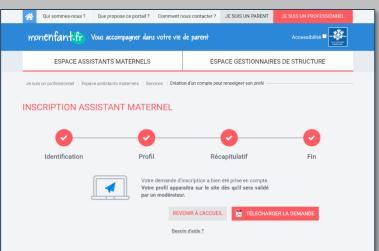
Le parcours d'inscription des assistants maternels



Etape 3: Récapitulatif d'inscription



Etape 4 : Validation de la demande d'inscription

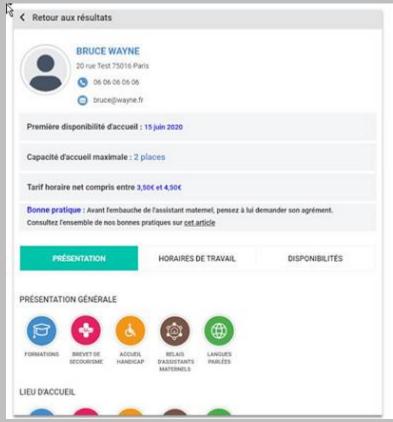




Présentation Caf à la formation numérique AssMat



L'affichage pour les parents









Les liens utiles

Vidéo tuto pour s'inscrire sur monenfant.fr: https://youtu.be/Kn9AP3_dAo8

Vidéo tuto pour compléter son profil sur monenfant.fr: https://www.youtube.com/watch?v=SAFAD2sgVeM



Lien vers le guide des assistants maternels : https://monenfant.fr/documents/20143/23156252/CNAF_ME_Guide _ASM_F%C3%A9vrier_2022_VF+%281%29.pdf/7f4d7cfb-d552-8402-2fd8-4coaaoeb3eb4

Les modes de contact

En cas de difficulté lors de votre inscription sur le site www.monenfant.fr, adressez vous à votre Relais Petite Enfance (ex PMI).



Merci

Avec nos remerciements à la Caisse Nationale pour les documents utilisés